

Règlement X-KERN TRAIL 2017

Les Gorges de la Daronne

22/10/2017

1- Lieu, date et nature de la compétition

X KERN TRAIL sera organisé le 22 octobre 2017

Départs et arrivées de toutes les épreuves au centre du village de COLOMBIER LE VIEUX 07

X KERN TRAIL	35 KM :	départ 8h 15	1050 MD+
X KERN TRAIL	22 KM :	départ 8h 30	650 MD+
X KERN TRAIL	13 KM :	départ 9h 00	400MD+
X KERN RANDO	13 KM :	départ 9h 00	400MD+

Course individuelle (solo) pour le TRAIL 35 KM

Course en solo ou en duo pour le TRAIL 22 KM et 13 KM

2- Organisateur

COLORSPORT EVENT

Mail : contactcolorsport@gmail.com

3- CHALLENGE COURSES 2016

Chaque course MOD RUN fait partie du nouveau

MOD RUN TOUR 2017 DROME ARDECHE composé de 4 épreuves :

MOD RUN à SAINT PAUL LES ROMANS le 4/06

10 KM DE L' HEXAGONE à BEAUMONT LES VALENCE le 25/06

XKERNTRAIL GORGES DE LA DARONNE COLOMBIER LE VIEUX le 22/10

LA MOURSOISE à MOURS SAINT EUSEBE le 6/01/2018

(Détails et classements sur www.colorsport-event.com)

PODIUM CHALLENGE à l'issue de la MOURSOISE

4- Conditions de participation

Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans)

Seules les inscriptions payées seront enregistrées

L'épreuve course chronométrée :

- Le 35 KM et le 22 KM sont ouverts à tous les coureurs licenciés et non licenciés nés en 1997 et avant.

TELEPHONE & SAC A EAU de type CAMELBACK sont obligatoires.

Barrière horaire de 2H15 au passage du 13 KM à COLOMBIER pour le 35 KM

- Le 13 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés, nés en 1999 et avant.

TELEPHONE & SAC A EAU de type CAMELBACK sont obligatoires

OBLIGATOIRE pour la course chronométrée :

TELEPHONE & SAC A EAU de type CAMELBACK sont obligatoires

Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ou de la course hors stade en compétition** » datant de moins de 1 an au 22/10/2017.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

Le temps maximum alloué pour la course est de 5H 00 pour le 35KM

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le dossard fourni par l'organisation devra être épinglé sur la face avant du maillot et visible pendant toute la durée de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'épreuve randonnée

La distance de 13 km est ouverte à tous, également aux mineurs à partir de 15 ans accompagnés et sous la responsabilité de leurs parents.

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil hormis de type joëlette. Il est également inadapté aux poussettes.

5- Tarifs TTC

S'inscrire par Internet

Sur le site internet : www.colorsport-event.com

S'inscrire par courrier

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de un an au 22/10/2017.

A l'adresse : Mairie LE VILLAGE Est 07410 COLOMBIER LE VIEUX

Libeller le chèque à l'ordre de : NATURE SPORT

Pour le 35 KM: (+ frais bancaire d'inscription internet)

26 € jusqu'au 31/07

29 € à partir du 1/08 au 19/10. (date de clôture des inscriptions internet)

32 € sur place le samedi 21/10 et le dimanche 22/10

Pour le 22 KM: (+ frais bancaire d'inscription internet)

17 € en SOLO jusqu'au 30/07 OU 34€ en DUO

19 € à partir du 1/08 jusqu'au 19/10 OU 38€ en DUO.

(date de clôture des inscriptions internet)

21 € sur place le samedi 21/10 et le dimanche 22/10 ou 42 € en DUO

Pour le 13 KM: (+ de frais bancaire d'inscription internet)

12 € en SOLO jusqu'au 31/07 ou 24 € en DUO

14 € à partir du 1/08 jusqu'au 19/10 ou 28 € en DUO

(date de clôture des inscriptions internet)

15 € sur place le samedi 21/10 et le dimanche 22/10 ou 30€ en DUO

Pour la randonnée de 13 KM : (frais bancaire d'inscription internet inclus)

7 € jusqu'au 19/10. (date de clôture des inscriptions internet)

10 € sur place le samedi 21/10 et le dimanche 22/10

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

RETRAIT DES DOSSARDS

-Pièce d'identité obligatoire pour retirer son dossard

Le retrait des dossards sera organisé le samedi 21/10 à partir de 14H 30 au magasin INTERSPORT de TOURNON SUR RHONE

Egalement le dimanche 22/10 à partir de 7H sur place à COLOMBIER LE VIEUX

Pour toutes les inscriptions **COURSES**, un pack coureur sera remis avec le maillot X KERN

6- Service médical

Le service médical est assuré par :

Un médecin et une équipe de secouristes UDPS de VALENCE sera sur place
Le SDIS07 est informé du déroulement de l'épreuve.

Matériel recommandé pour tous les coureurs :
Téléphone portable et sac à eau.

7- Assurance/ Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de la MMA SAINT CLOUD sous le numéro de police d'assurance 141 593 112.

Cette assurance responsabilité civile garantie l'organisateur, les bénévoles et les participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

En complément, il est obligatoire aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident » couvrant leurs propres risques.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

8- Classements et récompenses

- **X KERN Classements sur chaque distance courses
35 KM / 22 KM / 13 KM**

Il y aura un classement

- 3 premiers coureurs

FEMME & HOMME scratchs sur chaque course

Récompenses Podium

Lots individuels et médailles

Il y aura un classement des équipes DUO

- Classement SCRATCH des 3 premières équipes féminines, masculines et mixtes

Récompenses Podium

Lots individuels et médailles

Arbitrage

Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant : colorsport-event.com et sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

9- Ravitaillements

Postes de ravitaillement : tous les 6/8 KM

10-Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballages de barres, gels...

Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas.

Gardons à l'esprit le respect de la nature.

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

11- Sécurité et soins

- Les épreuves se déroulent sur les routes et chemins des communes traversées
- Tout concurrent est tenu à « assistance » en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
- En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur pourra être récupéré sur les différents ravitaillements du parcours. Il pourra être pris en charge par le serre fil de la course ou un bénévole en poste.
- Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est dérogée.
- Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.
- En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes dégagera la responsabilité de l'organisateur.

Dans tous les cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur décision de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou tout autre raison le justifiant.